



Il a été convenu ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION ET NATURE DE L'OPERATION**

Lors de la délibération en date du **XXXX**, le Département a confirmé sa volonté de développer la pratique du covoiturage en validant le nouveau Schéma départemental des aires de covoiturage du Puy-de-Dôme prévoyant une restructuration de l'offre et la labellisation de 10 aires de covoiturage.

La présente convention a pour objet de définir les obligations respectives du Conseil départemental du Puy-de-Dôme et de la Commune pour la labellisation, la maintenance et l'entretien du parking retenu au Schéma.

Ce dernier est situé le long de la RD....., au PR..... à droite ou à gauche dans le sens des PR croissants. Il est situé sur le domaine public communal.

Le parking comprend :

- .... places de stationnement,
- un revêtement de type stabilisé, bicouche ou en enrobé,
- des accès sécurisés au niveau routier,

### **ARTICLE 2 – OBLIGATIONS DU DEPARTEMENT**

Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme assure :

- la fourniture et la pose du panneau de labellisation et des panneaux de rabattement sur le parking et sur les mâts existants,
- le remplacement du panneau en cas de problèmes de détérioration avérés. Pour ce faire, la Commune devra en informer le Département.

### **ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE LA COMMUNE**

La Commune de ..... s'engage à :

- autoriser les services du Conseil départemental à implanter les panneaux de rabattement sur les mâts communaux chaque fois que possible ainsi que le panneau de labellisation sur le parking,
- autoriser le Conseil départemental à indiquer la présence de cette aire de covoiturage sur tous ses supports de communication (site Internet, document papier, association Covoiturage Auvergne, etc.),
- informer dans les plus brefs délais le Conseil départemental de toute détérioration sur les panneaux implantés,
- indiquer dans les plus brefs délais au Conseil départemental le changement de nature du parking concerné,
- assurer le financement des divers équipements sur le site (revêtement, éclairage et sécurisation des accès).

La Commune conserve la responsabilité de la gestion de ce parking au titre du pouvoir de police de la circulation (compétence du Maire).

#### **ARTICLE 4 – ENTRETIEN ET EXPLOITATION DU PARKING**

Chaque collectivité est responsable de la maintenance, de l'entretien et du renouvellement ultérieur des ouvrages, définis de la façon suivante :

##### **4.1. - A la charge du Conseil départemental**

- le remplacement des panneaux de rabattement et de labellisation.

##### **4.2. - A la charge de la Commune**

- la conservation et l'entretien (en toute saison) de la partie circulaire du parking et des accès mais également des accotements non revêtus, des fossés, des caniveaux, des bordures de trottoirs et des trottoirs, des réseaux d'assainissement (eaux usées et eaux pluviales) et les ouvrages annexes.

#### **ARTICLE 5 – RESPONSABILITE**

Chacune des parties sera entièrement et exclusivement responsable, tant envers l'autre collectivité qu'envers les tiers ou usagers, de tous les dommages qui pourraient résulter de la non-exécution ou mauvaise exécution des actions dont elle a la charge (cf. articles 2, 3 et 4).

#### **ARTICLE 6 – MODIFICATIONS ULTERIEURES**

Toute modification substantielle de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

#### **ARTICLE 7 – PRISE D'EFFET ET DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prend effet à compter du dépôt à la préfecture.

#### **ARTICLE 8 – PIECES DE LA CONVENTION**

La présente convention comporte quatre pages et est établie en deux exemplaires originaux dont un pour chacune des parties.

Trois annexes sont jointes à ce document :

- le Schéma Départemental des aires de covoiturage du Puy-de-Dôme,
- le plan de communication type,
- le questionnaire de satisfaction à retourner six mois après signature de la présente convention.

Fait à Clermont-Ferrand, le

Fait à , le

**Par délégation du Président,  
Le Vice-Président du Conseil départemental**

**Le Maire,**

**Olivier CHAMBON**

Annexe 1 : le Schéma Départemental des aires de covoiturage du Puy-de-Dôme  
Annexe 2 : un document type de communication